

André THIBAULT
Université Paris IV

**LES TRANSCRIPTIONS PHONÉTIQUES /
PHONOLOGIQUES DES DIATOPISMES DU FRANÇAIS
DANS LA LEXICOGRAPHIE :
BREF APERÇU HISTORIQUE**

Introduction

La prise en charge des phénomènes de variation diatopique du français par la communauté scientifique a connu un essor certain depuis les années 70 du siècle dernier, mais elle plonge ses racines dans une pratique déjà pluriséculaire⁵⁸. Nous allons aujourd'hui nous demander dans quelle mesure la lexicographie française (générale et différentielle), dont les préoccupations relèvent bien sûr essentiellement de la lexicologie et non de la phonétique, a traité (ou non) le problème de la prise en charge des données relevant de la phonétique et de la phonologie.

Première période : des origines au milieu du XX^e siècle

Les mots marqués diatopiquement dans la lexicographie générale

Des diatopismes explicitement présentés comme tels apparaissent déjà à la nomenclature des tout premiers monuments de la lexicographie française (v. par exemple Roques 1982 sur les régionalismes de Nicot 1606), mais ces dictionnaires n'offraient pas plus de transcription phonétique pour les régionalismes que pour le reste des mots à leur

⁵⁸ Nous renvoyons à Thibault (2008, 69-91) pour une présentation d'ensemble de la situation.

nomenclature. On sait en revanche que Littré (*Dictionnaire de la langue française*, 1863-1872 ; *Supplément*, 1877) donnait systématiquement une transcription pour chacun de ses mots-vedettes, dans un système basé sur l'orthographe française qui, bien que pré-scientifique, est toutefois aisément interprétable. S.v. *mouillé, -ée*, on trouve le fameux passage où Littré se montre très puriste face au maintien de la latérale palatale [ʎ] :

« 7° Terme de grammaire. Lettre mouillée, se dit de la lettre *l*, simple ou double, qui se prononce comme dans ailleurs, bail, etc. L'*l* ou les *ll* mouillées ne sont pas le même son que l'*y* devant une voyelle, avec lequel on les confond par abus dans la prononciation, à Paris particulièrement. »

Par conséquent, et en dépit de la situation qui régnait à l'époque non seulement à Paris mais dans une bonne partie de la France⁵⁹, Littré transcrit tous les mots qui devraient selon leur origine contenir une latérale palatale avec la précision : « *ll* mouillées ». À titre d'information, on notera que les auteurs du DG (*Dictionnaire général*, de Hatzfeld et Darmesteter), une vingtaine d'années plus tard, ont complètement renoncé à

⁵⁹ « On la rencontre d'abord [la substitution de la palatale latérale par la palatale centrale], vers le milieu du XVII^e siècle, dans les Mazarinades de 1649, où une prononciation *cayou, fiye* (pour *caillou, fille*) semble venue des patois de l'Île-de-France. Le grammairien Hindret signale, en 1687, des formes *batayon, boutèye, bouyon* (bataillon, bouteille, bouillon), comme propres à 'la petite bourgeoisie de Paris'. Cette prononciation fut combattue par tous les grammairiens du XVIII^e siècle, mais fit cependant de rapides progrès : dès 1745 Restaut, tout en la déclarant 'vicieuse', constate qu'elle 'n'est pas moins ordinaire à Paris que dans les provinces' ; en 1788, elle paraît à Bouillette 'la plus ordinaire' parmi les 'personnes même très savantes, dans la conversation'. Depuis la Révolution, elle a prévalu dans tout le Nord de la France ; mais au Midi (sauf en Provence), on retrouve encore un peu partout *l* mouillé, ainsi en Languedoc, en Gascogne, de même qu'à l'Ouest en Saintonge et à l'Est en Suisse. » (Bourciez 1982, § 190, Historique).

transcrire la palatale latérale. La question qui se pose est donc la suivante : lorsque Littré transcrit un régionalisme, peut-on se fier à lui ? Cf. l'article suivant, consacré à un helvétisme :

« MOUILLE (mou-ll', ll mouillées), *s.f.* || 1° Terme rural, particulièrement du canton de Genève. Source qui ne fait que suinter dans une prairie, et qui y produit une herbe précoce et excellente. [...]. »

À l'époque concernée (*grosso modo*, 1860-1880), il n'est pas impossible que la palatale latérale ait encore existé en Suisse romande, mais on ne saurait s'appuyer sur Littré pour le démontrer, puisque sa notation de la mouillure repose sur une pétition de principe, de nature normative, et non sur une approche de nature descriptive. On se contentera de rappeler que la mouillure est absente des transcriptions phonétiques de William Pierrehumbert, dans son *Dictionnaire du parler neuchâtelois et suisse romand* de 1926. Cela n'exclut pas que l'on puisse trouver des transcriptions phonétiques de régionalismes chez Littré qui soient plus fiables, mais il faut de toute façon toujours les aborder de façon critique. Il semble que dans la plupart des cas, il n'ait disposé que de documentation écrite pour nourrir ses fichiers de régionalismes (et autres lexies diasystématiquement marquées).

Monographies sur le français régional : les précurseurs

Les « cacologies »

À côté des régionalismes qui se cachent dans la nomenclature des dictionnaires de langue générale, on dispose également d'un très riche ensemble de monographies consacrées en propre aux diatopismes du français, rédigées le plus souvent dans une optique puriste, mais qui n'en représentent pas moins pour autant une mine de renseignements pour l'historien de la langue. Il faut toutefois admettre que des informations portant spécifiquement sur la prononciation des lexèmes retenus n'apparaissent que très rarement dans la

plupart de ces ouvrages, ou de façon uniquement sporadique – à moins bien sûr que la seule spécificité diatopique réside justement dans la prononciation du mot. C'est très souvent le cas, entre autres, dans le *Glossaire vaudois* de P.-M. Callet (Lausanne, 1861), comme le montrent ces quelques exemples (il faut préciser que cet auteur donne comme mot-entrée celui du français général, à partir duquel il porte un commentaire sur l'usage propre au français régional du canton de Vaud) :

« ACABIT, s. m. (Pr. [Prononcez] *akabi*.)

ACACIA, s. m. N. P. [Ne dites pas] *agacia*. »

Dans le premier cas, on peut supposer que l'auteur invite à corriger la prononciation [akabit] ; dans le second, on peut imaginer qu'une forme prononcée [agasia] (et que l'auteur écrit <*agacia*>) avait cours à l'époque parmi ses contemporains, sinon on ne comprend guère pourquoi il aurait pris la peine de la combattre. Nous pourrions facilement trouver des centaines d'exemples de ce type. Les ouvrages comme celui de Callet nous offrent donc, en creux, un portrait des particularités phonétiques du français de nombreuses régions de la francophonie, et leur dépouillement est un exercice obligé pour quiconque s'intéresse à l'histoire des évolutions phonétiques particulières qui peuvent affecter certains lexèmes dans les différentes régions de la francophonie. Ils viennent s'ajouter aux informations qui nous ont été transmises par les grammairiens au cours des siècles pour nous aider à broser un portrait plus complet et plus représentatif de la situation.

Parfois, l'entrée d'un de ces glossaires n'est pas constituée par un lexème, mais par une lettre renvoyant à un phénomène phonétique diatopiquement marqué. C'est le cas chez Oscar Dunn, dans son *Glossaire franco-canadien* (Québec, 1880), s.v. *D*, *Q* et *U* :

« D. On serait tenté de dire que le *d* n'existe pas dans la langue franco-canadienne, car, dans la prononciation, nous remplaçons

cette lettre par une autre qui renferme un son sifflant et que l'on pourrait indiquer par *dz*. Bien peu de personnes au Canada prononcent correctement le verbe *dire*. Nous prononçons *dzire*. Cet accent passe inaperçu chez nous, mais écorche l'oreille de l'étranger. [...]. »

« Q. Je n'ai jamais entendu un Québécois prononcer correctement le nom de la ville qu'il habite ; nous disons tous *Quiébec*. S'il en est *quielqu'in* qui *dzit* mieux, je veux le connaître. »

« U. Il est grand temps pour nous d'apprendre que l'*u* diffère de l'*i*, et que le premier jour de la semaine est *lundi*, non pas *lindzi*. »

On ne répètera jamais assez jusqu'à quel point ce genre de discours métalinguistique est extrêmement précieux pour les chercheurs, qui ne sauraient en faire l'économie.

Les premiers ouvrages descriptifs

C'est dans la première moitié du XX^e siècle que certains dictionnaires différentiels francophones à visée essentiellement descriptive commencent à intégrer de façon un peu plus systématique des transcriptions phonétiques à leur micro-structure.

Le « Pierrehumbert » (Neuchâtel, 1926)

Le fameux *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand* de W. Pierrehumbert (1926), auquel nous faisons allusion ci-dessus, propose systématiquement une transcription phonétique pour les régionalismes lexématiques, c'est-à-dire ceux dont la forme n'existe pas dans le français des dictionnaires⁶⁰ ; les régionalismes sémantiques (précédés dans la micro-structure par le symbole « ‡ »), en revanche, n'ont

⁶⁰ À l'exception des mots donnés comme « anc[iens] », puisque Pierrehumbert ne les connaît qu'à travers le canal de l'écrit et s'interdit donc avec prudence d'en fournir une transcription phonétique.

droit à aucune transcription. Il serait donc impossible à partir de ces seuls mots d'obtenir un portrait des particularités phonétiques du français neuchâtelois dans Pierrehumbert, mais en se rabattant sur les régionalismes lexématiques on peut obtenir quelques renseignements de nature systémique sur, par exemple, la métaphonie dans les verbes. Cf. les mots suivants, où l'on remarquera le caractère ouvert, voire long, de la voyelle prétonique :

« ABRÉVIER [*àbrèvyé*], v. a. Abréger. » ; « AFFAIRER (S')⁶¹ [*àfèré*], v. réfl. Être affairé, s'agiter, se démener. » ; « AIRER [*èré*], v. a. Aérer (SR). »

Inversement, on relève des cas de digrammes <ai> transcrits par une voyelle tonique fermée, là où en l'absence de toute transcription phonétique on se serait attendu à une voyelle ouverte :

« AIGRE [*égr*], s. m. 'Levier de fer [...] ' » ; « AISES [*éz*] (NN-B), *Aisse* [*és, éys*] (NC-L), t. de joueurs de billes. »

Bien que ces transcriptions ne s'appliquent qu'aux régionalismes lexématiques, l'étendue du corpus ainsi mis à notre disposition par Pierrehumbert permet de tirer des conclusions de nature systémique, concernant par exemple ici l'absence de métaphonie touchant la voyelle prétonique des verbes à l'infinitif.

Cela dit, les insuffisances du système de transcription (malgré sa richesse relative) ne permettent pas, par exemple, d'obtenir des détails sur l'articulation du son correspondant au graphème <r>, qui peut être prononcé chez certains locuteurs neuchâtelois presque comme le *Achlaut* allemand, en particulier en position finale. Cf. le mot suivant :

⁶¹ « Aucun dictionnaire ne donne ce mot, mais il n'est pas inconnu en France. » (Pierrehumbert, 1926, 11b s.v. *affairer* (s')). NPR 2008 transcrit évidemment [*afeRe*], avec métaphonie.

« GRIESBACH [grīsbàk, -bàh], s. m. Sorte de grossier tabac à fumer (N-Vd-B). »

Le graphème <r> du groupe consonantique initial est rendu par [r], ce qui laisse dans l'ombre le caractère apical, vélaire ou uvulaire de sa réalisation phonétique effective, ainsi que sa sonorité ou son caractère de vibrante simple ou multiple. En revanche, Pierrehumbert propose [k] ou [h] pour rendre la prononciation de la consonne finale ; il faut savoir que, d'après sa table de symboles phonétiques, le [h] a pour fonction de rendre le *Achlaut* allemand, qui est normalement transcrit de nos jours par [x] en A.P.I.

Le GPFC (Québec, 1930)

Le *Glossaire du parler français au Canada* (Québec, 1930) fournit systématiquement des transcriptions phonétiques (dans un système adapté de Gilliéron et Rousselot) pour tous les mots-vedettes, qu'il s'agisse de régionalismes lexématiques ou sémantiques. Cela permet évidemment au lecteur de faire des observations d'ensemble sur les principales caractéristiques de la phonétique (et, s'il s'en donne la peine, sur la phonologie) du français laurentien du premier tiers du XX^e siècle, tel qu'il est représenté dans le GPFC. On trouve dans les pages liminaires (« Maniement du glossaire ») quelques paragraphes (XII-XIII) consacrés aux principes ayant guidé les auteurs dans l'élaboration des transcriptions phonétiques. On y apprend entre autres que l'assibilation des dentales et la palatalisation des vélaires sont rendues par l'usage de signes diacritiques souscrits (respectivement, un point et un demi-cercle) :

« Un demi-cercle au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est mouillée : $\underset{\circ}{k}$ (son voisin de $k + y$), $\underset{\circ}{g}$ (son voisin de $g + y$), $\underset{\circ}{\eta}$ (*gn* français de *agneau*). – Un point au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est prononcée la langue entre les dents [*sic*] : $\underset{\cdot}{t}$, $\underset{\cdot}{d}$ (sons voisins de $t + s$, $d + z$; c'est le t et le d sifflants canadiens de *ti*, *du*). » (GPFC, 1930 : XII).

Comme on l'a vu ci-dessus dans Dunn 1880, des phénomènes systématiques sont parfois traités à la nomenclature (il s'agit de l'ouverture de [ɛ] en [a] devant [r], du passage de [rə] à [ar] à l'initiale devant consonne, et de la simplification des groupes consonantiques [br], [bl], [st] et [sm] en fin de mot) :

« Ar (*àr*) partie de mots

1° Er (partie de mots, surtout lorsqu'elle est suivie d'une consonne). Ex : *Varbe* = verbe. – *Varte* = verte. – *Tarnir* = ternir. [...]

2° Re (partie de mots). Ex. : *Arculer* = reculer. – *Ardire* = redire. – *Arconduire* = reconduire. – *Arfaire* = refaire. »

« Be (*bè*) finale.

1° Ble (finale). Ex. : *Amiabe*. – *Tabè*. – *Meube*. – *Cribe*. [...]

2° Bre (finale). Ex. : *Chambe*. – *Arbe*. »

« Isse (*is*) désinence

1° Iste. Ex. : *Modisse*. – *Nationalisse*. – *Aubergisse*. – *Batisse*. [...]

2° Isme. Ex. : *Patriotisse*. – *Catéchisse*. [...]

3° Istre. Ex. : *Régisse*. – *Minisse*. »

Deuxième période : du milieu du XX^e siècle à nos jours

La description lexicographique des diatopismes du français a connu un grand essor dans la deuxième moitié du XX^e siècle, autant dans la lexicographie générale que dans des ouvrages monographiques. Nous allons traiter séparément ces deux ensembles (ci-dessous, respectivement 2.1. et 2.2.).

Les diatopismes dans la lexicographie non différentielle

À l'intérieur de cette catégorie, il convient de distinguer d'une part les ouvrages qui s'adressent en théorie à l'ensemble de la francophonie (2.1.1.) de ceux qui visent comme public les francophones hors de France (2.1.2.) ou, plus spécifiquement, les Québécois (2.1.3.).

Lexicographie non différentielle générale (TLF, GR, NPR)

Les principaux représentants de la lexicographie générale (le *Trésor de la langue française*, le *Grand Robert* et le *Nouveau Petit Robert*, le *Grand Larousse de la langue française*) intègrent tous un certain nombre de régionalismes à leur nomenclature, et tentent d'en fournir une transcription phonétique (car ces ouvrages consacrent une transcription phonétique à tous les mots-vedettes). On sait que les rédacteurs travaillent en général à partir d'informations qui leur sont transmises par des équipes de chercheurs issus des différentes régions de la francophonie. Le résultat est donc en général plutôt fiable pour les régionalismes lexématiques (ou disons qu'il est aussi fiable que peuvent l'être les équipes qui ont fourni les données francophones); en revanche, les prononciations régionales éventuellement divergentes d'un mot du français général ne sont pas prises en compte. Ce n'est ni dans le TLF ni dans le Grand Robert que le lecteur apprendra, par exemple, que *district* et *vingt* se prononcent respectivement [distRi] et [vêt] (dans tous les contextes) en Suisse romande, ou que les anglicismes *business*, *party*, *prospect* et *truck* méritent une transcription phonétique différente s'il s'agit de rendre compte de l'usage canadien ; v. ci-dessous :

Mot	Transcr. du TLF et du GR	Prononciation québécoise
<i>business</i>	[biznɛs]	[bœznœs] GPFC, (bizniss) Bélisle, [biznœs] A.T.
<i>party</i>	[paRti]	[paRte] (v. par ex. DUF)
<i>prospect</i>	[pRɔspɛ] ou [pRɔspɛkt]	[pRɔspɛk] (v. par ex. GPFC)
<i>truck</i>	[tRyk] ou [tRœk]	[tRɔk] (v. par ex. Bélisle)

Parfois, l'erreur est encore plus grave, en ce qu'elle concerne un régionalisme lexématique qui a droit à un article à part

entière mais pour lequel une transcription phonétique tout à fait erronée est proposée. C'est le cas de l'helvétisme *röstis*, que le TLF transcrit [Rœstis], où l'on peut relever pas moins de trois fautes : [œ] pour [ø], [s] pour [ʃ], et un -s final de pluriel qui ne se prononce pas plus en Suisse romande que n'importe où ailleurs en francophonie. L'erreur est d'autant plus impardonnable que les rédacteurs du TLF travaillaient à partir de dossiers de rédaction qui leur avaient été envoyés par le Centre de dialectologie et d'étude du français régional de l'Université de Neuchâtel, où la transcription phonétique était bien sûr correcte. La transcription [Rœstis] est d'autant plus surprenante que la première attestation du mot donnée par TLF apparaît sous la forme graphique *reuchties* (1899).⁶²

Le plus navrant est que le TLF n'est pas le seul à errer. Le NPR, depuis son édition de 1993, tout comme le Grand Robert (éd. électronique de 2008) donnent quant à eux [Røsti] s.v. *röstis*, tout en précisant bien pourtant qu'il s'agit d'un helvétisme (il n'est donc pas question ici de prétendre que le mot se prononcerait de cette façon à Paris ; le discours porte explicitement sur un diatopisme). Par rapport à la transcription du TLF, le timbre fermé de la voyelle antérieure arrondie a été respecté, tout comme la non-prononciation du -s de pluriel, mais la sifflante [s] persiste, à tort, en lieu et place de la chuintante [ʃ]. En fait, il a fallu attendre jusqu'à l'édition de 2007 du NPR pour qu'enfin, suite à de nombreuses récriminations auprès de la rédaction du Robert, la prononciation réelle de ce mot ait enfin droit de cité – mais toutefois sans réussir à déloger la prononciation fictive, toujours présente mais en deuxième position : « RÖSTI [Røʃti ; Røsti] ». Il va probablement falloir attendre encore trente ans pour que la

⁶² Ce n'est d'ailleurs pas la seule erreur « énorme » dans cet article : la date de la deuxième plus ancienne attestation n'est évidemment pas « 1016 », mais bien « 1916 »...

rédaction du Robert élimine de ses pages ce pur artefact lexicographique.

Lexicographie non différentielle spécialement adaptée à un public « panfrancophone » : DUF 1997

La différence essentielle entre ce dictionnaire-ci et ceux traités au point précédent est qu'il intègre un nombre beaucoup plus grand de diatopismes issus des différents pays francophones. Encore une fois, la qualité des transcriptions phonétiques est tributaire de la compétence des équipes qui ont fourni les données, ou des sources qui ont été sollicitées. Toutefois, le principe selon lequel seuls les diatopismes lexématiques ont reçu une transcription phonétique représentative reste valable.

De façon générale, il faut dire qu'un dictionnaire qui a l'ambition de donner toute sa place à la variation lexicale du français en francophonie est évidemment bien incapable d'en faire autant en ce qui concerne la phonétique et la phonologie – en particulier lorsqu'il s'agit des phénomènes systémiques.

Phénomènes systémiques

Les phénomènes phonétiques systémiques (qu'ils aient ou non une incidence phonologique) ne peuvent absolument pas être rendus exhaustivement dans la transcription des mots de la langue générale : il faudrait alors noter pour tous les mots concernés, en plus de la transcription « standard » (elle-même de plus en plus éloignée de l'usage réel dans la France du XXI^e siècle), la notation (entre autres) de l'assibilation en franco-qubécois, des assourdissements de consonnes sonores en position finale dans l'accent belge, de la disparition totale de plusieurs oppositions vocaliques dans la plus grande partie du sud de la France et de la francophonie du sud, etc. Une telle entreprise est évidemment irréaliste, et dépasse probablement les attentes du public envers un tel dictionnaire.

Phénomènes non systématiques

Touchant les mots de la langue générale ainsi que les diatopismes sémantiques

Quant aux diatopismes phonétiques non systématiques, c'est-à-dire qui ne touchent que certains mots de manière isolée, il serait techniquement possible d'en tenir compte mais cela ne semble pas avoir été fait, en tout cas en ce qui concerne les mots de la langue générale ainsi que les diatopismes sémantiques : par ex., la prononciation particulière de *district* et de *vingt* en Suisse romande n'est pas reprise dans ces deux ouvrages. Quant aux quatre anglicismes commentés ci-dessus, il faut les reprendre un par un. Dans le cas de *business*, on constate encore une fois que la transcription donnée n'est pas valable pour le Québec. Quant à *party*, il est carrément présenté comme québécoisme exclusif et a donc droit à une transcription phonétique appropriée : [paRte]. Le technicisme *prospect* n'apparaît qu'avec le sens qu'il a en France (« distance minimale entre deux bâtiments autorisée par la voirie ») ; il est donc normal que la seule transcription donnée soit [pRɔspe]. Dans le TLF, le canadianisme (qui signifie « projet, espérance ») est dégroupé en *prospect*², mais la prononciation proposée est tout de même celle de France. Enfin, *truck* apparaît comme technicisme de la langue des chemins de fer et non avec son sens québécois (« camion ») ; il est encore une fois logique qu'on ne donne que sa prononciation « française » (c'est-à-dire, « de France ») ; la deuxième acception, « camion dont la cabine comporte des bancs servant au transport en commun », est donnée comme propre à la Polynésie française et a eu droit quant à elle à une transcription phonétique à part : [tRœk].

Touchant les diatopismes lexématiques

On pourrait donc croire que les diatopismes lexématiques ont eu droit, quant à eux, à une transcription appropriée (c'est le cas du québécoisme *party* ci-dessus). Toutefois, ce principe n'est pas toujours respecté : le québécoisme *tire* n. f. « confiserie

obtenue par la cuisson d'un sirop (mélasse, sirop de cassonade, etc.) et après étirage »⁶³ est transcrit [tiR] et non [tʃiR]. S'agit-il d'une transcription phonologique qui ne s'affiche pas comme telle ? Ou faut-il comprendre que les phénomènes systémiques (comme l'assibilation ou l'ouverture des voyelles fermées en syllabe fermée en franco-qubécois) ont été considérés comme non-pertinents, le mot québécois perdant automatiquement ces caractéristiques dans la bouche d'un francophone non-qubécois ? Si c'est le cas, pourquoi alors a-t-on transcrit l'helvétisme *ræsti(s) / rösti(s)* avec une sifflante ([Røsti]) et non avec une chuintante ([Røʃti]), alors que toute la Suisse romande prononce ce mot avec une chuintante, en accord avec la prononciation de l'étymon alémanique, et que cette prononciation n'est pas du tout incompatible avec les habitudes articulatoires d'un francophone non-romand ? Cette transcription, précisons-le, n'a certainement pas reçu l'aval de Pierre Knecht, qui avait agi à titre de consultant pour la Suisse romande. La rédaction de cet article repose probablement sur les transcriptions erronées données par le TLF, le GR et le NPR (v. ci-dessus).

Lexicographie non différentielle spécialement adaptée à un public québécois : Bélisle 1957, DFPlus 1988, DQA 1992, Franqus (à paraître)

De toutes les communautés francophones hors de France, seuls les Québécois ont publié des dictionnaires non différentiels mais adaptés au public francophone du Québec. Nous allons rapidement les passer en revue, en nous posant pour chacun d'entre eux un certain nombre de questions.

⁶³ Cette définition est d'ailleurs incomplète ; elle ne s'applique qu'à la *tire Sainte-Catherine*, et pas du tout à la *tire d'érable*. On consultera le DFPlus 1988 pour un traitement beaucoup plus satisfaisant.

Bélisle 1957

Ce dictionnaire, dont la nomenclature générale repose sur celle du Littré-Beaujean mais dont les québécismes ont été très largement empruntés au GPFC 1930 (v. ci-dessus), ne donne pas systématiquement d'informations de nature phonétique au lecteur ; seuls les mots d'origine étrangère ont eu droit à une transcription dans tous les cas, ainsi que les québécismes lexématiques, si leur prononciation ne peut pas se déduire automatiquement de la forme graphique. Le mot *bluet* n. m. « myrtille », par exemple, est accompagné du commentaire suivant : « On dit et on prononce [!] souvent *beluet*. » Cette forme graphique suggère l'épenthèse du schwa mais laisse dans l'ombre le maintien, bien attesté, du *-t* final dans la prononciation. En ce qui concerne les anglicismes, le mot *truck*, par exemple, a eu droit à la précision suivante : « Camion. On prononce *troc*. » ; quant à *business*, Bélisle le transcrit « (business) ». À l'occasion, la prononciation québécoise d'un mot du français général peut être précisée : s.v. *sud*, on peut lire « On prononce souvent *su*, au Canada. » Quant aux phénomènes de nature systémique, tels que l'assibilation, la palatalisation ou l'absence de métaphonie dans les formes verbales à l'infinitif, ils ne sont pas pris en charge par ce dictionnaire (même lorsqu'ils ont une valeur phonologique, comme c'est le cas de l'opposition /ɛ/ ~ /ɛ:/, puisque l'immense majorité des mots n'ont pas eu droit, de toute façon, à quelque transcription phonétique que ce soit).

DFPlus 1988⁶⁴

Le *Dictionnaire du français plus à l'usage des francophones d'Amérique* (1988), réalisé sous la direction scientifique de Claude Poirier, repose sur l'adaptation d'un produit de la

⁶⁴ Sur ce dictionnaire, v. notre compte rendu paru dans la *Revue de linguistique romane*, t. 57 (1993), 577-581. Le compte rendu portait en même temps sur le DQA, ci-dessous 2.1.3.3.

maison Hachette intitulé *Le dictionnaire du français*. Quelques milliers de québécismes y ont été ajoutés ; si la transcription phonétique des québécismes lexématiques est en général fiable, celle des québécismes sémantiques en revanche n'a pas du tout été revue ; ni, du reste, celle des mots du français commun. On n'y trouvera donc aucune trace de l'assibilation (même dans le cas des québécismes lexématiques : *tire* n. f. « confiserie [...] » est transcrit [tiR], peut-être encore une fois parce qu'on a affaire à une transcription phonologique abusivement notée entre crochets) ; l'opposition /ɛ/ ~ /ɛ:/, tout à fait vivante en franco-québécois, n'a pas été respectée (cf. *fête* transcrit [fɛt]) ; en revanche, l'opposition entre un /a/ postérieur et un /a/ antérieur en syllabe ouverte, qui n'existe pas en fr.-québ., a été maintenue par pure inertie éditoriale : cf. *ras* [Ra] vs *rat* [Ra] ; *las* [la] vs *là* [la] ; cf. encore *trois*, transcrit [tRwa]. Or, ces cinq mots se prononcent tous avec un [a] postérieur en fr.-québ. L'absence de métaphonie dans les formes verbales à l'infinitif n'a pas été respectée non plus : *blessé* est transcrit [blese], alors que le mot se prononce [blese] au Québec ; cf. encore *fêter* [fete], alors que l'usage québécois aurait exigé [fɛ:te], avec une voyelle prétonique non seulement ouverte, mais longue. Quant aux anglicismes évoqués ci-dessus (*business*, *party*, *prospect*, *truck*), ils sont absents de la nomenclature (sauf *prospect*, mais il n'apparaît que dans des acceptions françaises inusitées au Québec). Sans aller jusqu'à dire que ce dictionnaire se trompe tout le temps (de nombreux mots québécois y sont correctement transcrits), il faut tout de même mettre en garde le lecteur exogène car le DFPlus ne peut pas prétendre au titre d'ouvrage de référence pour la phonétique et encore moins pour la phonologie du français québécois.

DQA 1992

Le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* est une adaptation du *Micro-Robert* ; son cousin français est *Le Robert Dictionnaire d'aujourd'hui*, un ouvrage que les Éditions Le

Robert avaient mis sur le marché pour concurrencer le Petit Larousse (tout comme ce dernier, il comporte une section de noms communs et une autre consacrée aux noms propres), mais sans succès. La québéçisation du DQA 1992 est infiniment plus approfondie que celle du DFPlus 1988 ; les auteurs ne se sont pas contentés de glisser des québéçismes lexématiques et sémantiques dans la macro- et la micro-structure du *Micro-Robert* : la totalité du texte dictionnaire a été revue et québéçisée de fond en comble. On pourrait donc s'attendre à des transcriptions phonétiques plus satisfaisantes. Or, le résultat n'est pas toujours à la hauteur.

Commençons par les bons points : la neutralisation de l'opposition entre le /a/ postérieur et le /a/ antérieur en syllabe ouverte finale a été respectée, et par conséquent les mots *ras*, *rat*, *las*, *là* ont tous été transcrits avec un [a] postérieur, de même que *trois*. L'absence de métaphonie dans les formes verbales à l'infinitif a été respectée : cf. *blessier* transcrit [blese]⁶⁵.

En revanche, l'opposition /ɛ/ ~ /ɛ:/, en syllabe tonique tout comme en syllabe pré-tonique, n'a pas été rendue dans les transcriptions : *fête* est transcrit [fet] (au lieu de [fɛ:t]), comme s'il pouvait rimer avec *dette* [det] ; *embêter* est transcrit [ãbɛ:te] (au lieu de [ãbɛ:tɛ]), comme s'il pouvait rimer avec *endetter* [ãdɛte]. On trouve des choses encore plus bizarres dans le DQA : le nom de marque déposée *arborite*, d'origine américaine, a été transcrit [aRbɔRɛt], comme s'il pouvait rimer avec *dette*, par exemple ; or, ce mot se prononce clairement [aRbɔRaⁱt] en franco-québécois (Franqus, v. ci-dessous, transcrit [aRbɔRajt]), avec une réalisation clairement

⁶⁵ On trouve toutefois quand même des incohérences : *baisser* a été transcrit à tort [bese] ; quant à *fêter*, traité comme un simple dérivé de *fête*, il n'a eu droit à aucune transcription phonétique.

diphthonguée de la voyelle tonique, en accord avec la prononciation de l'étymon anglais. Tout se passe comme si on avait appliqué une transcription phonologique à ce mot, en traitant sa diphthongue [aⁱ] comme une variante libre du phonème /ɛ:/ (car, en effet, un mot tel que *fête* peut se prononcer plus ou moins [faⁱt] en franco-qubécois); mais alors, c'est obligatoirement un [ɛ:] long qu'il aurait fallu noter. Et de toute façon, il semble improbable qu'un locuteur natif de franco-qubécois monophthongue la voyelle tonique de ce mot clairement perçu comme d'origine anglaise. Enfin, notons que l'assibilation est totalement absente du DQA 1992. Un chercheur étranger qui ne connaît rien au français qubécois pourrait croire, en se basant sur ce dictionnaire, que l'assibilation est entièrement disparue au Québec à la fin du XX^e siècle – ce qui est évidemment faux. En somme, ce dictionnaire ne peut guère prétendre, lui non plus, au statut de référence en matière de phonétique/phonologie du franco-qubécois.

Franqus (Français qubécois d'usage standard, Univ. de Sherbrooke)

Un nouveau dictionnaire non différentiel de français adapté au public qubécois est en chantier à l'Université de Sherbrooke. Quelques articles témoins (89) sont déjà en ligne, mais en raison de leur petit nombre il est très difficile d'en tirer des conclusions.

Nous n'avons pas trouvé de [a] antérieur en syllabe finale ouverte; *atoka* y est correctement transcrit [atɔka] (tout comme du reste dans le DFPlus et le DQA), alors que le NPR transcrit ce mot à tort⁶⁶, et ce depuis 1993, avec un [a] antérieur. En

⁶⁶ À tort parce que ce mot est explicitement présenté comme un mot du Canada. Dans le cas d'un mot du français général, tel que *moka*, il est normal qu'il y ait une différence entre la transcription de Franqus ([mɔka]) et celle du NPR ([mɔka]).

outre, les mots empruntés à l'anglais sont véritablement transcrits tels qu'ils se prononcent en franco-québécois : cf. *drugstore* [dRɔgstɔR] (et non [dRœgstɔR], comme dans le NPR). Ce sont là des points positifs.

En revanche, il faut déplorer que l'assibilation soit encore une fois absente, ce qui ne laisse pas d'étonner lorsque l'on pense que ce trait est l'un des plus emblématiques du français québécois, même dans ses réalisations les plus formelles (lecture du journal télévisé ou discours à l'Assemblée Nationale, par exemple). Encore une fois, on se demande si la phonologie n'est pas venue se glisser entre les crochets d'une transcription qui s'affiche pourtant comme phonétique.

Monographies sur le français régional

Nous abordons enfin les monographies récentes, et nombreuses, qui ont pour objet les diatopismes du français en France et dans le reste de la francophonie. Faute de place, nous nous limiterons à quelques commentaires rapides, portant sur les principaux ouvrages. Nous traitons séparément la francophonie du nord et celle du sud, les problèmes présentés par ces deux ensembles étant de nature assez différente.

La francophonie du nord

En France : le DRF 2001

Le *Dictionnaire des régionalismes de France*, le modèle le plus achevé de description lexicographique des diatopismes du français dans les régions de France, n'explicite pas vraiment dans son introduction les critères qui ont guidé les rédacteurs dans le traitement à réserver aux transcriptions phonétiques ; mais la consultation de l'ouvrage montre que seuls les mots dont la prononciation ne peut pas être devinée de façon univoque à partir des règles de correspondance entre la graphie et la prononciation ont eu droit à une transcription phonétique, voire parfois à une rubrique entière intitulée « Prononc. et

graphie ». On peut lire par exemple s.v. *laguiole*, sous cette rubrique : « À côté de la prononciation [lajɔl(ə)] ('région. Rouergue', A. Lerond, *Dictionnaire de la prononciation*, 1980), la prononciation orthographique de référence [lagjɔl] (Rob 1985) est traditionnelle à Thiers et dans le Puy-de-Dôme [...]. »

Il ne faut toutefois pas espérer des miracles de la part du DRF. De la même façon qu'un dictionnaire tel que le DUF ne peut absolument pas rendre compte des phénomènes systémiques qui caractérisent la variation phonétique et phonologique du français dans l'ensemble de la francophonie, le DRF ne peut pas nous renseigner de façon exhaustive sur cette même variation à l'intérieur des frontières de l'Hexagone, ne serait-ce que parce qu'il n'en a pas les moyens. Les enquêtes qui ont précédé les travaux de rédaction à proprement parler avaient pour seul but de tester la vitalité des régionalismes lexématiques et sémantiques, et pas leur réalisation phonétique effective. En outre, de nombreux régionalismes connaissent une très grande extension géographique ; leur transcription phonétique exigerait en théorie que l'on rende compte de toutes les petites variations qui peuvent affecter la prononciation du français dans les régions, qu'il s'agisse du timbre des voyelles moyennes, de la réalisation des nasales, des phénomènes de palatalisation des dentales, des diérèses et des synérèses, etc. On peut légitimement penser que ce n'est pas le rôle d'un dictionnaire tel que le DRF de rendre compte de cette variation, en pratique infinie.

En Suisse : le DSR 1997 (2004²)

Nous avons brièvement exposé en page 27 (§ 3.3.1.2.) de notre DSR 1997 les principes qui régissent la transcription phonétique. Elle n'apparaît pas systématiquement, mais seulement lorsque la prononciation ne se laisse pas déduire automatiquement des correspondances habituelles entre graphie et prononciation. Nous avons renoncé à rendre compte de

l'infinie variation qui règne d'un canton à l'autre, pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus pour le DRF ; mais nous rappelons très brièvement quelques phénomènes systémiques assez répandus dans certains cantons, comme l'allongement et la diphtongaison de la finale *-ée* ([ej]) dans le canton de Vaud.

En Belgique : Massion 1987 ; Bal et al. 1994 ; Delcourt 1998, 1999

De ces trois ouvrages, seul celui de Massion a fait le choix d'accorder une transcription phonétique à tous les mots ; voici comment il justifie ce choix dans son introduction (p. 95) :

« La prononciation donnée reflète l'usage général en Belgique. Nous n'avons pas tenu compte des particularités régionales. Dans certains cas nous avons donné deux prononciations, la plus fréquente figurant en première place. A l'origine nous voulions nous limiter à la prononciation des mots "difficiles" comme le font notamment Pohl et Baetens Beardsmore. Un contrôle à postériori à partir du PR nous a convaincu de la justesse de notre démarche : même pour les mots "faciles" des différences de prononciation apparaissent [...]. »

Ce travail de transcription – réalisé en partie à l'aide d'enquêtes orales – nous permet d'apprendre, par exemple, que le belgicisme *écolage* n. m. « apprentissage » se prononce [ekɔla:ʒ], avec voyelle longue et désonorisation de la chuintante sonore finale (phénomène systémique en français de Belgique), ce qui n'est pas répercuté dans les deux autres ouvrages, qui n'ont accordé à ce mot aucune transcription phonétique. Bal *et al.* consacrent deux pages (1994 : 6-7) de leur introduction au problème de la prononciation ; ils ne transcrivent que les mots à propos desquels « le lecteur, surtout étranger, pourrait avoir un doute sur la forme orale du mot » (1994 : 6), mais ils fournissent au lecteur une liste exemplifiée de 12 traits qui caractérisent la phonétique et la phonologie du français en

Belgique. Quant à Delcourt, on ne relève que ces quelques mots dans son « Avant-propos » :

« Les mots ont été transcrits dans l'alphabet phonétique international lorsque, comme *baes*, ils n'existent pas ou, comme *esprot*, ils n'existent plus dans le français standard. La prononciation proposée est la prononciation soignée d'un locuteur cultivé. » (1998 : 21-22).

Idéalement, il faudrait souhaiter d'une part une transcription phonétique étendue à tous les mots-entrées (comme dans Massion), d'autre part une liste récapitulative comme celle présentée par Bal *et al.*

En Amérique du Nord : Massignon 1962, DFQPrés 1985, DHFQ 1998, Cormier 1999, Brasseur 2001

Les principaux ouvrages scientifiques différentiels consacrés aux français d'Amérique accordent à tous les mots-entrées une (voire plusieurs) transcription(s) phonétique(s). La masse des données de nature orale recueillie lors de nombreuses enquêtes dialectologiques (Massignon, ALEC, Lavoie 1985, etc.) garantit la fiabilité de ces données. Le DHFQ consacre une page de sa longue introduction aux « Principes de la transcription phonétique » (1998 : lix) ; une autre page est consacrée aux « Sons caractéristiques et tendances traditionnelles » (1998 : lx). La double prise en compte de ces pages liminaires d'une part et des transcriptions phonétiques d'autre part permet d'obtenir un portrait juste et nuancé de la phonétique et de la phonologie du franco-qubécois et de l'acadien. On constate avec satisfaction que l'assibilation est enfin respectée dans le DHFQ (ainsi que dans son prédécesseur, le DFQPrés 1985). Par rapport aux ouvrages non différentiels traités ci-dessus (§ 2.1.3.), ces monographies différentielles sont beaucoup plus fiables.

La francophonie du sud (Maghreb, Afrique subsaharienne, zones créolophones)

Nous ne nous étendrons pas trop longuement sur les ouvrages consacrés à la francophonie du sud, qui appartiennent en gros à deux familles éditoriales : celle des publications de l'ancienne AUPELF, aujourd'hui AUF, et celle des ouvrages publiés par la revue *Le français en Afrique*. Ce qu'il nous semble important de rappeler, c'est que le principal problème auquel sont confrontés les auteurs de ces dictionnaires est le suivant : quel traitement accorder aux mots d'emprunt, qui sont particulièrement nombreux dans ces variétés ? Entre une prononciation entièrement francisée, et une autre reproduisant fidèlement celle de la langue d'origine, tous les résultats intermédiaires sont susceptibles d'être produits. Nous croyons qu'il n'y a pas de solution simple à ce problème complexe. Dans le cadre d'une thèse de socio-linguistique, il est possible de rendre compte de façon extrêmement détaillée de l'influence de nombreux facteurs socio-linguistiques et pragmatiques sur la réalisation plus ou moins francisée d'un mot d'emprunt à une langue locale. En revanche, dans le cadre très contraignant de l'article lexicographique, il est quasi impossible de rendre justice à l'infinie complexité de la réalité. Idéalement, toutefois, il faudrait que ces transcriptions reposent sur des enquêtes de terrain, en essayant de rendre compte autant que possible de la prononciation de ces locuteurs qu'une certaine tradition appelle « mésolectaux ».

Conclusion

De ce tour d'horizon, il ressort que les ouvrages qui ont accordé à la transcription phonétique des diatopismes du français le traitement le plus satisfaisant sont des monographies plutôt que des ouvrages trop généraux (ce qui ne surprendra personne), et que parmi ces monographies ce sont celles qui ont pu bénéficier des données tirées d'enquêtes sur le terrain qui fournissent les informations les plus fiables. Une conclusion

découle tout naturellement de ce double constat : pour que la qualité des transcriptions phonétiques accordées aux diatopismes du français dans la lexicographie s'améliore, il faudra disposer à l'avenir de nombreux corpus oraux, réalisés évidemment avec toutes les précautions socio-linguistiques d'usage, et soigneusement transcrits ; quant aux ouvrages non-différentiels, ils ne peuvent s'améliorer qu'en s'alignant davantage sur les monographies descriptives. Quant aux ouvrages non-différentiels actuellement disponibles, qu'il s'agisse du DUF ou des différents dictionnaires québécois, nous nous permettons d'insister encore une fois lourdement sur leurs lacunes et sur les erreurs qu'ils colportent ; un chercheur « exogène » cherchant à recueillir des informations sur la prononciation des Québécois y recueillerait une image déformée, non représentative de l'usage réel des locuteurs⁶⁷.

Bibliographie

- Bal *et al.* 1994 = Bal, W. *et al.* 1994, *Belgicisms. Inventaire des particularités lexicales du français en Belgique*, Duculot, Louvain-la-Neuve.
- Bélisle 1957 = Bélisle, L.-A., 1957 [1971, 1974], *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, Bélisle éditeur, Québec.
- Bourciez, E. et J., 1982, *Phonétique française : étude historique*, Paris, Klincksieck.
- Brasseur 2001 = Brasseur, P., 2001, *Dictionnaire des régionalismes du français de Terre-Neuve*, Niemeyer, Tübingen (*Canadiana Romanica* 15).

⁶⁷ Cf. notre compte rendu de *Français du Canada – Français de France : Actes du cinquième Colloque international de Bellême du 5 au 7 juin 1997* (2004 : 369-378), où nous adressons une critique sévère mais justifiée à Walburga Sarcher pour son utilisation dépourvue de tout sens critique des données phonétiques du DFPlus et du DQA.

- Callet, P.-M. 1861 [1979], *Glossaire vaudois*, Lausanne; Slatkine, Genève.
- Cormier 1999 = Cormier, Y., 1999, *Dictionnaire du français acadien*, Fides, Montréal.
- Delcourt 1998 = Delcourt, Ch., 1998, *Dictionnaire du français de Belgique, A-F*, Le Cri, Bruxelles.
- Delcourt 1999 = Delcourt, Ch., 1999, *Dictionnaire du français de Belgique, G-Z*, Le Cri, Bruxelles.
- DFPlus 1988 = Poirier, Cl. (rédacteur principal), 1988, *Dictionnaire du français plus, À l'usage des francophones d'Amérique*, Centre éducatif et culturel Inc., Montréal.
- DFQPrés 1985 = Trésor de la langue française au Québec (TLFQ), 1985, *Dictionnaire du français québécois, Description et histoire des régionalismes en usage au Québec depuis l'époque de la Nouvelle-France jusqu'à nos jours incluant un aperçu de leur extension dans les provinces canadiennes limitrophes, Volume de présentation* sous la direction de Claude Poirier, Les Presses de l'Université Laval, Sainte-Foy (Québec).
- DG = Hatzfeld, A., Darmesteter, A., avec le concours d'Antoine T., 1890-1900, *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours*, Paris, Librairie Delagrave.
- DHFQ 1998 = Trésor de la langue française au Québec (TLFQ), 1998, *Dictionnaire historique du français québécois : Monographies lexicographiques de québécismes*, sous la direction de Poirier, C., Les Presses de l'Université Laval, Sainte-Foy (Québec).
- DRF 2001 = Rézeau, P. (éd. et principal rédacteur), 2001, *Dictionnaire des régionalismes de France : Géographie et histoire d'un patrimoine linguistique*, DeBoeck / Duculot, Bruxelles.

- DQA 1992 = Boulanger, J.-Cl., 1992, *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui : langue française, histoire, géographie / culture générale*, Dicorobert, Montréal.
- DSR 1997 = Thibault, A., 1997, *Dictionnaire suisse romand : Particularités lexicales du français contemporain*, Zoé, Genève.
- DUF 1997 = *Dictionnaire universel francophone*, 1997, AUPEL-UREF / Hachette Edicef, s.l.
- Dunn 1880 = Dunn, O., 1880 [1976], *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada*, Les Presses de l'Université Laval, Québec [reprint].
- Franqus = *Français québécois d'usage standard*, projet de dictionnaire non différentiel québécois en chantier à l'Université de Sherbrooke (<http://franqus.usherbrooke.ca/>).
- GPFC 1930 = Société du parler français au Canada 1930 [1968], *Glossaire du parler français au Canada*, Les Presses de l'Université Laval, Québec [reprint].
- GR 2008 = Rey, A. (Dir.), 2008, *Le Grand Robert de la langue française*, version électronique. 2^e éd. dirigée par Alain Rey du *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* de Paul Robert, Paris, Le Robert.
- Littré, É., 1863-1872, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette (*Supplément* : 1877).
- Massignon 1962 = Massignon, G., 1962, *Les parlers français d'Acadie. Enquête linguistique*, Paris, Klincksieck, 2 vol. (pagination continue).
- Massion 1987 = Massion, Fr., 1987, *Dictionnaire de belgicisms*, Peter Lang, Francfort.
- NPR 1993 = Rey-Debove, J. et Rey, A., 1993, *Le nouveau Petit Robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Le Robert.

- NPR 2008 = Rey-Debove, J., et Rey, A., 2007, *Le nouveau Petit Robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Le Robert.
- Pierrehumbert 1926 = Pierrehumbert, W., 1926, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, Attinger, Neuchâtel.
- Roques 1982 = Roques, G., 1982, « Les régionalismes dans Nicot 1606 », in Höfler, M. (Ed.), *Actes du Colloque International de Lexicographie dans la Herzog August bibl. Wolfenbüttel*, publiés dans *Wolfenbütteler Forschungen*, n° 18, 81-101.
- Thibault, A., 1993, « Compte-rendu du *Dictionnaire du français plus à l'usage des francophones d'Amérique* (Poirier 1988) et du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (1992) », *Revue de linguistique romane*, t. 57, 577-581.
- Thibault, A., 2004, « Compte-rendu de *Français du Canada – Français de France : Actes du cinquième Colloque international de Bellême du 5 au 7 juin 1997 (Candiana Romanica n° 13)* », *Estudis romanics*, n° 26, 369-378.
- Thibault, A., 2008, « Lexicographie et variation diatopique : le cas du français », in Colombo, M. et Barsi, M. (textes réunis par), *Lexicographie et lexicologie historiques du français. Bilan et perspectives*, Monza, Polimetrica International Scientific Publisher, 69-91.
- TLF = *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle*, 1971-1994, sous la dir. de P. Imbs (vol. 1-7) puis de B. Quemada (vol. 8-16), Gallimard, Paris.